



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 avril 2020

L'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 signé en vertu de la *Loi sur la santé publique* (R.L.R.Q., c. S-2.2) concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que « *Le conseil et le comité exécutif et ou administratif de toute municipalité (...) sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; »*.

Soyez avisés que le conseil ordinaire de l'arrondissement d'Outremont du 6 avril 2020 sera tenu à huis clos tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel.

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

- Les citoyens doivent envoyer leurs questions avant 18 h le lundi, 6 avril, au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca ;
- Toute question reçue entre le 3 avril et le 6 avril, 18h, sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement;
- Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Toute question reçue après 18 h ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil du 6 avril.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions des citoyens

10.05 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2020, à 19 h

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1196965002

Addenda - Autoriser une dépense de 11 000 \$ (taxes incluses) à titre de budget de contingence pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisements à la circulation sur l'avenue Champagneur entre Bernard et Saint-Viateur dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont – Dépense provenant du PTI

20.02 Contrat de services professionnels

CE Direction des travaux publics - 1186965002

Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire de 49 807,17\$ (taxes incluses) à la firme GHD consultants Ltée. dans le cadre du contrat de services professionnels du PRR 2018 pour la gestion de la surveillance due à l'octroi de deux contrats de travaux réalisés à l'été 2019 – Dépense provenant du PTI

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1200465002

Affecter un montant total maximal de 6 500 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet Cultivons Outremont – Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet – Dépense provenant du Fonds réservé des parcs

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1200465003

Affecter un montant total maximal de 30 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet du Plan de foresterie urbaine d'Outremont – Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet – Dépense provenant du Fonds réservé des parcs

20.05 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504010

Approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des Jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 – Autoriser le versement d'une contribution financière de 45 000 \$, taxes incluses, à la Maison des Jeunes d'Outremont pour l'année 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.06 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1206965002

Affecter un montant total maximal de 15 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser un projet d'irrigation et d'ombrière à la cour de services de l'arrondissement – Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet – Dépense provenant du Fonds réservé des parcs

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203489006

Création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant maximal de 50 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement – Déléguer à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses – Dépense provenant du surplus

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901008

Dépôt des bons de commande et des paiements dans bon de commande pour le mois de février 2020

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901009

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2020

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901007

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2020

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203489005

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2020

30.05 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction des travaux publics - 1206965003

Autoriser le règlement à l'amiable entre la Ville de Montréal (arrondissement Outremont) et Intact Compagnie Assurances (aux droits de Socomec Industriels Inc.) concernant le projet TP03/06-16 travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et implantation de saillies là où requis sur les avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Wiseman, de l'Épée, Willowdale et Dunlop, PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016, Arrondissement Outremont – Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tout document relatif à ce règlement à l'amiable

30.06 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1205069004

Octroyer un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme 9181-5084 Québec Inc.(solutions graffiti) au montant de 17 000 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2020 - Appel d'offres public 18-16671 (Entente corporative 1262846) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1200806001

Octroyer, à la demande des élu(e)s, une contribution financière non récurrente au montant de 40 000 \$ au Fonds d'aide d'urgence de Centraide – Dépense provenant du surplus

40 – Réglementation

40.01 Adoption - Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1205069006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère sur le côté ouest de l'avenue McEachran aux abords du Monastère Saint-Antoine le Grand sis au 1520, avenue Ducharme

40.02 Adoption - Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1205069007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère et d'une zone réservée aux personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Stuart aux abords de l'église St-Grégoire de l'illuminateur sise au 603, avenue Stuart

40.03 Adoption - Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1205069009

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Agrandissement du débarcadère situé devant l'école Saint-Germain sise 46, avenue Vincent-d'Indy

40.04 Adoption - Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1205069008

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation de deux zones de dégagements visuels à la sortie de la ruelle donnant sur la partie de l'avenue McCulloch comprise entre les avenues Roskilde et Maplewood

40.05 Adoption - Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1205069011

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Amendement à la Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

40.06 Adoption - Règlement - Autre sujet

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Désignation de fonctionnaires d'arrondissement pouvant agir comme « autorité compétente » aux fins de l'application des règlements

40.07 Adoption - Règlement - Urbanisme

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1207776003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176) - Ajout de la définition de mur ornemental

40.08 Avis de motion et dépôt - Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1206695007

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Mise à jour de tarifs en matière d'occupation du domaine public et de sports/loisirs

40.09 Avis de motion et dépôt - Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1205069014

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement - Agrandissement de la zone d'interdiction d'immobilisation existante sur le côté ouest de l'avenue Querbes à la jonction du nouveau prolongement de cette avenue

40.10 Avis de motion et dépôt - Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1205069013

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur la partie du côté sud du boulevard Saint-Joseph comprise entre l'avenue Nelson et la rue Hutchison

40.11 Avis de motion et dépôt - Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1205069015

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le nord de l'avenue Atlantic et le côté ouest de l'avenue Durocher à proximité de l'accès au service des Travaux publics sis au 600, avenue de la Gare-de-Triage

40.12 Avis de motion et dépôt - Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1205069016

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement - Implantation d'une zone de débarcadère de 15 minutes sur la partie du côté ouest de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne pour les parents d'élèves de l'école Guy-Drummond

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1207397007

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 23, avenue Prince-Philip; 756, avenue Rockland; 5300, avenue Durocher; 10, avenue Querbes; 772, avenue Antonine-Maillet; 32, avenue Roskilde, 440, avenue Champagneur; 36, avenue Hazelwood; - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1196695038

Addenda - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du dossier du Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

61.02 Dépôt

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1196695036

Addenda - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du dossier du Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

61.03 Dépôt

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1196695039

Addenda - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du dossier du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

61.04 Dépôt

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1207397009

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 29 février 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

61.05 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1205069012

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 20 février 2020

61.06 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1205069017

Dépôt de la liste des emplacements des stations Bixi dans l'arrondissement d'Outremont - Année 2020

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 38
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1196965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 1 735 320,15\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les Excavations Super Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisement à la circulation sur l'avenue Champagneur entre Bernard et Saint-Viateur dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP08/11-18 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 926 098,42\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI

IL EST RÉSOLU :

- D'AUTORISER** une dépense supplémentaire de 11 000.00\$ (taxes incluses) à titre de budget de contingence pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisements à la circulation sur l'avenue Champagneur entre Bernard et Saint-Viateur dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont, majorant ainsi la dépense totale autorisé à 1 936 098.42\$ (taxes incluses);
- D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:11

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 1 735 320,15\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les Excavations Super Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisement à la circulation sur l'avenue Champagneur entre Bernard et Saint-Viateur dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP08/11-18 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 926 098,42\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Outremont a réalisé le contrat du PRR-2 2019 par l'entrepreneur Les Excavations Super Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisement à la circulation sur l'avenue Champagneur entre Bernard et Saint-Viateur, suite à l'appel d'offres TP08/11-18. Dans le cadre de la gestion des contingences du contrat, l'ensemble des contingences au contrat a été requis pour la bonne exécution des travaux.

En réalisation, un montant supérieur à l'enveloppe de contingence disponible, soit 11 000\$ (taxes incluses) a été accordé. Afin d'honorer les engagements de la ville envers le contrat, il sera requis d'autoriser une dépense supplémentaire de 11 000\$ (taxes incluses).

Cette dépense correspond à des travaux de surface pour la gestion de la déviation d'une conduite de gaz. Pour la portion des travaux financés par le SUM, une enveloppe de 81 442.53\$ (taxes incluses) a été autorisé.

Aspect financier (année de la dépenses 2020)

L'arrondissement recommande que cette dépense soit absorbé par la Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et la Mobilité (SUM) via son Programme de soutien aux arrondissements.

- Dépense supplémentaire en contingence : **11 000\$** (Taxes incluses)

Le Bureau de Projets et de Développement Durable de l'arrondissement Outremont recommande l'autorisation du présent addenda.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 19 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, Chargé de projet

IDENTIFICATION

Dossier # :1196965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 1 735 320,15\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les Excavations Super Inc. pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisement à la circulation sur l'avenue Champagneur entre Bernard et Saint-Viateur dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP08/11-18 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 926 098,42\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont, la chaussée, les trottoirs et l'aqueduc de l'avenue Champagneur entre l'avenue Bernard et Saint-Viateur ont atteint la fin de leur durée de vie utile. Le présent mandat vise la réalisation des travaux sur le réseau local afin d'améliorer la qualité structurale des chaussées et de résorber le déficit de leur condition. De par la nature du contrat, deux Directions assureront les investissements du projet.

La Direction des Réseaux d'Eau (DRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Suite à l'analyse de ces infrastructures, la DRE a recommandé le remplacement de l'aqueduc secondaire en raison de sa capacité hydraulique insuffisante. Il est important de mentionner que la réhabilitation de la conduite d'égout sur ce tronçon a été effectué en 2015. Ainsi, la DRE a examiné le dossier et est d'accord pour recommander la dépense au conseil d'arrondissement et pour voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Ce projet a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

La Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et la Mobilité (SUM) poursuit - via son Programme de soutien aux arrondissements - l'amélioration des rues locales en fournissant un financement s'ajoutant à celui investi par les arrondissements. Tous les projets proposés doivent contribuer à l'amélioration de la condition du réseau routier et correspondre à un besoin identifié au niveau de la condition de surface de la chaussée.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

L'arrondissement Outremont, le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) et la

Direction des Réseaux d'Eau (DRE) financeront à divers niveaux les travaux requis pour le remplacement de ces infrastructures. Voir la section «aspects financiers» pour la répartition budgétaire.

L'arrondissement assumera la gestion de l'ensemble des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0029 - 5 février 2018 – Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 213 769,28\$ (incluant les taxes) à la firme GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 (six soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

CA18 16 0381 - 3 décembre 2018 – Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 \$ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 \$ (taxes incluses)– Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

CE18 0602 - 11 avril 2018 – D'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM18 0523 - 23 avril 2018 – D'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CA19 16 0009 - 14 janvier 2019 – Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement d'Outremont prenne en charge la conception la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction du réseau d'aqueduc et de voirie sur l'avenue Champagneur, entre l'avenue Bernard et Saint-Viateur dans le cadre de la mise en oeuvre de la programmation du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à :

- Octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisement à la circulation sur l'avenue Champagneur entre l'avenue Bernard et Saint-Viateur dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont.
- Autoriser une dépense en contingences représentant 10% du contrat.
- Autoriser une dépense en incidence afin de couvrir la gestion des plantations de saillies prévues au contrat, ainsi que l'achat de mobilier urbain et la gestion des dépenses associées à la placette prévue devant le théâtre Outremont au coin sud-est de l'intersection Champagneur et Bernard.

Les travaux incluent notamment:

- La reconstruction de 2600 m² de chaussée,

- La reconstruction de 628 m.lin. de trottoirs,
- Le remplacement de 306 m. lin. de conduite secondaire d'aqueduc,
- Le remplacement des vannes, des boîtes et chambres de vanne,
- Le remplacement des entrées de service d'aqueduc,
- Le remplacement des bornes fontaines
- L'aménagement de mesures d'apaisements de la circulation, tel que des saillies végétalisées,
- L'aménagement d'une grande saillie pour accueillir une placette devant le théâtre Outremont au coin sud-est de l'intersection Champagneur et Bernard,
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures de puisards,
- La réfection et l'ajustement des parties supérieures des regards,
- L'ajout de puisards afin de permettre une meilleur gestion des eaux de surface,
- Le marquage de la chaussée.

L'ensemble des travaux est prévu pour l'année 2019.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'embauche d'un entrepreneur pour les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisements à la circulation sur l'avenue Champagneur dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont, le directeur des travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique SEAO le 16 novembre 2018. Treize (13) entreprises ont pris le cahier des charges et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 38%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 décembre 2018, à 14h00. Les entreprises suivantes ont déposés une proposition, voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrat	Contingences	Total
1	Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec Inc.)	1 492 186.37\$	149 218.64\$	1 641 405.01\$
2	Les Excavations Super Inc.	1 735 320.15\$	173 532.02\$	1 908 852.17\$
3	Les entreprises Ventec Inc.	1 872 117.23\$	187 211.72\$	2 059 328.95\$
4	Construction Bau-Val Inc.	2 247 000.00\$	224 700.00\$	2 471 700.00\$
5	Demix construction, une division de Groupe CRH Canada Inc.	2 563 514.22\$	256 351.42\$	2 819 865.64\$
Estimation professionnelle par le consultant		1 659 927.30\$	165 992.73\$	1 825.920.03 \$
Coût moyen des soumissions reçues		1 982 027.59\$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		489 841.22\$ 32.83%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		1 071 327.85\$ 71.80%		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		167 740.93\$ -10.11%		

<i>((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	243 133.78\$ 16.29%		

-Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Le volet administratif de chaque soumission a été vérifié et tous les soumissionnaires sont conformes.

-Notre consultant travaillant dans le dossier, GHD consultants Ltée, a établi l'estimation professionnelle le 8 novembre 2018 et effectué l'analyse technique des soumissions. Sur le volet technique, l'article 15. du cahier des clauses administratives spéciales (voir pièces jointes) spécifie un rejet automatique des soumissions si certains documents ne sont pas fournis. Cette clause rejoint l'expérience du soumissionnaire. Lors de l'analyse, 3 soumissionnaires n'ont pas fournis l'ensemble des pièces justificatives à joindre avec le formulaire «Expérience du soumissionnaire» ce qui entraîne le rejet automatique de ceux-ci. En respect des termes de l'appel d'offres, ces 3 soumissionnaires se voient rejetés leurs soumissions.

- Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec Inc.)
- Les entreprises Ventec Inc.
- Demix construction, une division de Groupe CRH Canada Inc.

-Il est important de mentionner que le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme, ce qui fait basculer l'analyse du dossier au 2e plus bas soumissionnaire, **Les Excavations Super Inc.**

-Suite à la vérification de la liste à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal, Les Excavations Super Inc. y sont inscrit suite à la réalisation d'un contrat de services de déneigement des chaussées et des trottoirs dans l'arrondissement Ville-Marie. Il est important de noter que le présent contrat vise des travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisement à la circulation et que ce domaine d'expertise n'est pas touché par les évaluations. Ainsi, cette inscription n'influencera pas notre analyse.

-Étant donné que le prix soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à **l'entrepreneur Les Excavations Super Inc.** pour la réalisation des travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisements à la circulation sur l'avenue Champagneur dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2 2019 de l'arrondissement Outremont pour un montant total de **1 735 320.15\$** (taxes incluses).

-D'autres part, la Direction des travaux publics recommande un montant de **10%** du contrat pour les contingences, c'est-à-dire **173 532.02\$** (taxes incluses) et une enveloppe de **17 246.25\$** (taxes incluses) en dépense incidente afin de prévoir les dépenses associées à la plantation des différentes saillies prévues au contrat, ainsi que la gestion des dépenses associées à la placette prévue devant le théâtre Outremont au coin sud-est de l'intersection Champagneur et Bernard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de 1 926 098.42\$ (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur, les contingences et l'enveloppe incidente.

La répartition budgétaire entre les 3 services s'effectue selon la répartition présentée en pièce jointe du présent dossier. La DRE financera une portion des travaux associée à l'aqueduc en fonction de la surface attribuable à l'actif et le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) financera la portion des travaux de chaussée et trottoir.

Les dépenses sont assumées de la façon suivante:

- La portion des travaux assumés par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) représente **47%**, soit **895 867.83\$** (taxes incluses). Un montant maximal de 818 046.71 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence ville centre #17-073 – «Travaux réfection routier » - # CM17 1047.
 - Pour la **section chaussée 560 913.01\$** (taxes incluses),
 - Pour la **section trottoirs 253 512.29\$** (taxes incluses),
 - Contingences : **81 442.53\$** (taxes incluses).
- La portion des travaux assumés par la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) représente **53%**, soit **1 012 984.34\$** (taxes incluses), dont le coût net de 924 989,72 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt #17-083» :
 - Portion contractuelle, soit **920 894.85\$** (taxes incluses),
 - Contingences : **92 089.49\$** (taxes incluses).
- L'arrondissement Outremont assumera les dépenses incidentes du projet, soit **17 246.25\$** (taxes incluses) :

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées, de trottoirs et d'aqueduc, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi qu'aux usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques et les matériaux qui respectent les normes environnementales en vigueur.

La réalisation de ces travaux s'inscrivent dans le cadre suivant :

- Maintenir des conditions de circulation dans les secteurs très achalandés;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1% des réseaux),
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout,
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux du PRR-2 2019 ont un impact majeur sur l'entretien de l'avenue Champagneur afin d'améliorer l'état de son infrastructure routière pour une période à long terme. Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". L'impact sur la circulation est décrit dans les cahiers des charges des documents d'appel d'offres.

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression au niveau de l'aqueduc). Les travaux projetés assureront à

l'arrondissement de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur la conduite de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventuellement cette rue à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens riverains des rues concernées par les travaux des programmes de réfections routières des projets susmentionnés seront informés, par lettre, de la nature et la durée des travaux. Une attention particulière sera apportée aux commerçants du secteur. Les représentants du théâtre Outremont seront consultés pour l'aménagement de la placette.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat des travaux : 4 février 2019 ,

- Début des travaux : Mai 2019,
- Fin des travaux : 60 jours ouvrables.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 11 février 2015 et est actuellement en vigueur suite à la vérification du dossier.

À la suite des vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 23 janvier 2019
Roger KANYINDA, 23 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, études techniques, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-17

Sophie LABERGE
C/d études techniques, Outremont

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François CANDAU
Directeur des travaux publics par intérim



Dossier # : 1186965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 213 769,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP07/11-17 (6 soumissionnaires)

DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF :

D'AUTORISER une dépense de 213 769,28\$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont;

D'ACCORDER à GHD Consultants Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 769,28\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP07/11-17;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera partagée entre l'arrondissement Outremont, le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transport (SIVT) et la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-02-13 16:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

**Dossier # : 1186965002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 213 769,28\$ (incluant les taxes) à la firme GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 (six soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

Il est recommandé au Conseil d'arrondissement d'adopter une résolution demandant au Comité exécutif:

1. D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 49 807.17\$ (taxes incluses), à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion de la surveillance due à l'octroi de deux contrats et à une durée prolongée des travaux réalisés à l'été 2019, majorant ainsi le contrat de base à 275 102.69\$ (taxes incluses)– Dépense provenant du PTI de l'arrondissement et de la ville centre;
2. D'IMPUTER la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:12

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186965002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 213 769,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP07/11-17 (6 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Ce dossier doit être transmis pour signature à M. Alain Dufort afin qu'il soit présenté au CE compte tenu qu'il s'agit d'une dépense excédant 100 000\$ dans le cadre d'un projet impliquant une intervention sur le réseau d'aqueduc.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
C/d Études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1186965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 213 769,28\$ (incluant les taxes) à la firme GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 (six soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du mandat des services professionnels cité en objet, un appel d'offres comprenant l'ensemble des travaux a été publié entre le 21 juin au 12 juillet 2018. Malheureusement, aucune soumission n'a été déposée. À ce moment, une stratégie a été mise en place afin d'analyser le marché, émettre des recommandations et revoir la stratégie de lancement de l'appel d'offres pour les travaux. Vous trouverez ci-dessous, la décision antérieure concernant cet ajustement.

CA18 16 0381 - 3 décembre 2018 - Autoriser une dépense supplémentaire de 11 526,24 \$ (taxes incluses) à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 \$ (taxes incluses)– Dépense provenant du PTI de l'arrondissement

Cette stratégie a impliqué le lancement de 2 contrats distincts, réalisé en 2019 et ventilé comme suit :

PRR 2019-1 - Programme de réfection routière

- Av. Ducharme, de Dunlop à la limite Ouest de l'arrondissement,
- Av. Lajoie, de Hutchison à Bloomfield,
- Av. Dunlop, de Van Horne, à Lajoie
- Av. Durocher, de Saint-Viateur à Fairmount,
- Av. Maplewood, de Duchastel à Pagnuelo,
- Av. Duchastel, de Maplewood, à Mont-Royal.

PRR 2019-2 - Reconstruction de l'aqueduc

- Av. Champagneur, de Bernard à Saint-Viateur

De par la réalisation de ces deux contrats, la firme GHD consultant Ltée a soumis le 19 septembre 2019 une demande d'honoraires supplémentaires qui compare les efforts déployés sur le terrain par rapport à la durée des travaux des 2 entrepreneurs. Après une négociation face aux termes initiaux du contrat avec le consultant, l'arrondissement recommande l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 49 807.17\$ (taxes incluses) à la firme GHD consultants Ltée. dans le cadre du contrat de services professionnels SP07/11-17 du PRR 2018 pour la gestion de la surveillance due à l'octroi de deux contrats et à une durée prolongée des travaux réalisés à l'été 2019.

La justification de cette somme s'explique comme suit:

- Le contrat initial a été divisé en deux contrats distincts, ce qui amène 2 réalités terrains différentes. Ces réalités ont été pilotées en déployant une ressource par contrat pour la surveillance en résidence. Dans le contrat initial, il était prévu de déployer qu'une seule ressource pour la gestion d'un seul contrat. Cette nouvelle réalité a doublé le temps de surveillance terrain. De plus, le consultant a demandé une somme additionnelle pour la gestion bureau que l'arrondissement n'a pas accepté. Suite à une entente, l'arrondissement en accord avec le consultant est prêt à autoriser une dépense supplémentaire pour le temps du surveillant supplémentaire sur le terrain.

Vous trouverez en pièce jointe confidentielle les éléments suivants:

- Avenant initial du consultant démontrant le justificatif de cette dépense;
- Avenant révisé suite à une entente de négociation.

La répartition financière se fera tel que le dossier d'octroi du contrat. Le montant total de la dépense s'élève à **49 807.17\$** (taxes incluses).

En résumé:

La répartition budgétaire entre les 3 services s'effectue selon une méthode de pourcentage de surface attribuable aux actifs de chaque payeur. La DRE financera une portion des travaux de chacune des rues en fonction de la surface attribuable à leurs actifs, c'est-à-dire, pour notre mandat, le volet aqueduc dans son ensemble (incluant les entrées de service au plomb). Une particularité s'impose concernant la répartition budgétaire des coûts associés au financement du SUM. L'enveloppe doit être répartie entre les actifs de la chaussée et des trottoirs.

- La portion des travaux assumés par l'arrondissement Outremont représente **38%** de l'enveloppe, soit **18 926.72\$** (taxes incluses),
 - La portion des travaux assumés par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) représente:
 - 29%** pour la **section chaussée, soit 14 444.08\$** (taxes incluses),
 - 10%** pour la **section trottoirs 4 980.72\$** (taxes incluses).
- La portion des travaux assumés par le SUM sera financé par le règlement d'emprunt #16-010 et représente un coût net de 17 737.43\$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

- La portion des travaux assumés par la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) représente **23%** de l'enveloppe, soit **11 455,65\$** (taxes incluses). Cette dépense qui représente un coût net de 10 460,54 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par les règlements d'emprunt # 17-083 et # 18-071.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 25 mars 2020

Kathy DAVID, 23 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur

IDENTIFICATION

Dossier # :1186965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 213 769,28\$ (incluant les taxes) à la firme GHD consultants Ltée pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 (six soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI de l'arrondissement et de la ville centre

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réfection routière 2018, les chaussées et les trottoirs de certaines rues de l'arrondissement ont atteint la fin de leur durée de vie utile. Le présent mandat vise des travaux sur le réseau local de l'arrondissement Outremont. Afin d'améliorer la qualité structurale des chaussées et de résorber le déficit de leur condition, 2 types de programmes seront mis de l'avant:

- Programme de réfection routière 2018 (PRR);
- Programme complémentaire de planage et revêtement 2018 (PCPR).

Afin de respecter l'engagement de la Ville de Montréal auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, les entrées de service en plomb (ESP) seront à remplacer sous le domaine public. De plus, en fonction du choix des rues, le remplacement d'une conduite d'aqueduc est inclus au mandat puisque la capacité hydraulique de celle-ci n'est pas suffisante.

Les travaux visés par le programme de réfection routière 2018 (PRR) sont:

- Avenue Dunlop, de Van Horne à Lajoie,
- Avenue Durocher, de Saint-Viateur, à Fairmount,
- Avenue Champagneur, de Bernard à Saint-Viateur,
- Avenue Duchastel, de Maplewood à Mont-Royal,
- Avenue Maplewood, de Duchastel à Pagnuelo.

Les travaux visés par le programme complémentaire de planage et revêtement 2018 (PCPR) sont:

- Avenue Ducharme, de Dunlop à la limite Ouest de l'arrondissement,
- Avenue Lajoie, de Hutchison à Bloomfield.

Conditions particulières au projet:

- Avenue Durocher, Saint-Viateur à Fairmount;

La particularité de ce tronçon est qu'il est un des plus longs de l'arrondissement, soit 405 mètres. À la demande des citoyens du secteur, des relevés de vitesse et des comptages ont été effectués pour valider la vitesse moyenne des automobilistes. Malgré le fait que ces données ne soient pas significatives, le consultant aura le mandat de proposer des mesures d'apaisement de la circulation tout au long du tronçon sans se limiter aux mesures régulières soit les saillies aux intersections de rue.

- Avenue Champagneur, Bernard à Saint-Viateur;

Suite à l'analyse hydraulique de la conduite d'aqueduc, celle-ci n'est pas suffisante pour respecter les normes de protection incendie. Cette conduite sera remplacée par une conduite en fonte ductile ou PVC d'un diamètre de 8 po. Le consultant respectera les exigences des devis normalisés de la Ville de Montréal.

L'arrondissement Outremont, le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) et la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE) financeront à divers niveaux les services professionnels requis pour le remplacement de ces infrastructures. Voir la section «aspects financiers» pour la répartition budgétaire.

L'arrondissement assumera la gestion de l'ensemble des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure pour ce dossier

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels qui comporte 4 volets:

- Le premier volet concerne la caractérisation environnementale et l'étude géotechnique de diverses rues de l'arrondissement. L'objectif de l'étude géotechnique consiste à déterminer la nature et certaines propriétés des sols en place ainsi que les conditions d'eaux souterraines. L'objectif de la caractérisation environnementale des sols est de prévoir la gestion des sols lors des travaux projetés;
- Le deuxième volet correspond à la réalisation des plans et devis des travaux de réfection routière de diverses rues locales de l'arrondissement. Les travaux de réfection routière consistent en une reconstruction partielle de la chaussée et de sa fondation ainsi qu'en une reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis. Des mesures d'apaisement de la circulation proposées par l'arrondissement devront être évaluées et intégrées aux devis et plans. De plus, le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur l'avenue Champagneur et le remplacement de toutes les entrées de

service en plomb sont inclus dans le programme de réfection routière. Pour des raisons budgétaires, la profondeur de la reconstruction de la chaussée est limitée dû à la présence de sols contaminés;

- Le troisième volet concerne la gestion et la surveillance des travaux;
- Le quatrième volet concerne le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux et la surveillance environnementale des travaux de réfection routière de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'embauche d'une firme de consultant en ingénierie pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, le directeur des travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique SEAO le 21 novembre 2017. Quatorze (14) firmes ont pris le cahier des charges et neuf (9) ont déposé une soumission, soit 64%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 janvier 2018, à 14h00. Chacune des soumissions a été analysée par un comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur divers critères relatifs au mandat proposé. Le comité de sélection qui s'est réuni le 16 janvier 2018 a procédé, dans un premier temps, à l'analyse des soumissions relativement aux critères exigés dans la grille d'évaluation de l'appel d'offres. Six (6) des firmes ont obtenu un pointage supérieur à 70 points au résultat intérimaire et leurs enveloppes contenant les prix ont été ouvertes afin de procéder à l'application de la formule déterminant la pointage final. Les entreprises suivantes ont déposés une proposition conforme, voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Pointage intérimaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
1	GHD Consultants Ltée	73	213 769,28\$	5,75
2	Les Consultants S.M. Inc.	73	227 880,45\$	5,40
3	WSP Canada Inc.	78	259 188,14\$	4,94
4	Les Services EXP Inc.	76	265 017,38\$	4,75
5	CIMA+ S.E.N.C.	71	298 532,59\$	4,05
6	Stantec Experts-conseils Ltée	78	411 212,54\$	3,11
Estimation professionnelle par le responsable du dossier			410 575,13\$	
Coût moyen des soumissions reçues				279 266,73\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme				65 497,45\$
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>				30,64%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme				51 853,73\$
<i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				92,36%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation				196 805,85\$
<i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				47,93%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14 111,17\$ 6,60%
---	--	--	-----------------------------

Le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à la firme GHD Consultants Ltée, le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation, pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public SP07/11-17, pour un montant total de 213 769,28\$ (taxes incluses).

Les services professionnels étaient estimés à 410 575,13\$. L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire 196 805,85\$ correspond à 48%. L'estimation professionnelle est basé sur un pourcentage de 10% de l'estimation de classe D du coût des travaux de construction pour une durée estimée de 5 mois. Nous constatons que le montant soumis par le plus bas soumissionnaire est moindre en comparaison avec l'estimation. Nous justifions cet écart sachant qu'il y a eu beaucoup de preneur du cahier des charges et que la concurrence du marché est forte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 213 769,28\$ (taxes incluses).

La répartition budgétaire entre les 3 services s'effectue selon une méthode de pourcentage de surface attribuable aux actifs de chaque payeur. La DGSRE financera une portion des travaux de chacune des rues en fonction de la surface attribuable à leurs actifs, c'est-à-dire, pour notre mandat, le volet aqueduc dans son ensemble (incluant les entrées de service au plomb). Ainsi la répartition des coûts est ventilée tel que présenté dans le tableau suivant:

PRR	Coûts (avant tbs.)	Coûts (avec taxes)	FINANCEMENT					
			Arr.		SIVT		DGSRE	
			%	Coût	%	coût	%	coût
Dunlop	27 574,75 \$	31 704,07 \$			95%	30 118,87 \$	5%	1 585,20 \$
Champagneur	36 311,75 \$	41 749,43 \$			50%	20 874,72 \$	50%	20 874,72 \$
Durocher	47 615,00 \$	54 745,35 \$	70%	38 321,74 \$			30%	16 423,60 \$
Duchastel	25 553,50 \$	29 380,14 \$	90%	26 442,12 \$			10%	2 938,01 \$
Maplewood	16 790,25 \$	19 304,59 \$	85%	16 408,90 \$			15%	2 895,69 \$
TOTAL	153 845,25 \$	176 883,58 \$						
PCPR	Coûts (avant tbs.)	Coûts (avec taxes)						
Ducharme	12 031,10 \$	13 832,76 \$			90%	12 449,48 \$	10%	1 383,28 \$
Lajoie	20 050,40 \$	23 052,95 \$			90%	20 747,65 \$	10%	2 305,29 \$
TOTAL	32 081,50 \$	36 885,70 \$	-	81 172,77 \$	-	84 190,72 \$	-	48 405,80 \$
G.TOTAL	185 926,75 \$	213 769,28 \$	G.TOTAL = 213 769,28\$					

Une particularité s'impose concernant la répartition budgétaire des coûts associés au financement du SIVT. L'enveloppe doit être répartie entre les actifs de la chaussée et des trottoirs, voir la répartition budgétaire suivante:

PRR	FINANCEMENT SIVT				
	Prix global	Trottoirs	Prix	Chaussée	Prix
Dunlop	30 118,87 \$	33%	9 939,23 \$	67%	20 179,64 \$
Champagneur	20 874,72 \$	33%	6 888,66 \$	67%	13 986,06 \$
PCPR	Prix global	Trottoirs	Prix	Chaussée	Prix
Ducharme	12 449,48 \$	15%	1 867,42 \$	85%	10 582,06 \$
Lajoie	20 747,65 \$	15%	3 112,15 \$	85%	17 635,50 \$
Total	84 190,72 \$	-	21 807,45 \$	-	62 383,26 \$

En résumé:

- La portion des travaux assumés par l'arrondissement Outremont représente **81 172,77\$** (taxes incluses),
- La portion des travaux assumés par le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) représente:
 - Pour la **section chaussée 62 383,26\$** (taxes incluses),
 - Pour la **section trottoirs 21 807,45\$** (taxes incluses).
- La portion des travaux assumés par la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE) représente **48 405,80\$** (taxes incluses),

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux qui découleront des services professionnels d'ingénierie contribueront à pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de l'arrondissement à compléter ses projets PTI.

Un retard dans l'octroi de ce contrat repoussera la date visée pour l'octroi du contrat des travaux en chantier qui est prévue pour le mois de juillet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue particulièrement concernant les entrées au plomb

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels : 28 février 2018

- Appel d'offres - Exécution de travaux : mai/juin 2018
- Octroi du contrat des travaux : juillet 2018
- Début des travaux : juillet 2018
- Fin des travaux : novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 30 avril 2015 et en vigueur jusqu'au 28 avril 2018, voir pièce jointe.

À la suite des vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mazen ALBOUCHI, Service de l'eau
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 30 janvier 2018
Mathieu-Pierre LABERGE, 24 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur jr, études techniques, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d études techniques, Outremont

Le : 2018-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1200465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 6 500 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet Cultivons Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AFPECTER un montant total maximal de 6 500 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet Cultivons Outremont.

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:14

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 6 500 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet Cultivons Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'encourager la participation citoyenne au verdissement et à l'agriculture urbaine, l'arrondissement d'Outremont organisera une journée de distribution de copeaux, de compost et de végétaux gratuitement aux citoyens désireux de participer au verdissement de son territoire en s'appropriant saillie, bac à fleurs, ruelles vertes et jardin privé, dans le cadre de l'activité Cultivons Outremont.

Suivant ce qui précède, le Bureau de projets et de développement durable a été mandaté par la Direction d'arrondissement afin de préparer le présent dossier visant l'affectation d'un montant au Fonds des parcs afin qu'il soit réservé en vue de la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Affectation au Fond de parc d'un montant total maximal de 6 500 \$, incluant les taxes, afin de permettre la réalisation du projet de Cultivons Outremont.

JUSTIFICATION

L'affectation de ce montant permettra la réalisation du projet de Cultivons Outremont. Voici une brève description du projet qui sera réalisé :

- Achat et la fourniture de végétaux qui seront redistribués aux citoyens dans le cadre de l'activité Cultivons Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'imputation financière au sommaire. Le montant affecté provient du Fonds des parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la journée Cultivons Outremont, une fois par années l'arrondissement d'Outremont s'engage à distribuer gratuitement aux citoyens copeaux de bois, compost et végétaux afin d'encourager l'agriculture urbaine, les ruelles vertes et toutes autres activités de verdissement profitable au sain développement du territoire. Les activités se dérouleront une journée de fin de semaine sur les installations publiques de l'arrondissement. Les citoyens à l'aide d'un plan de communication et des réseaux sociaux, seront invités à venir chercher eux-mêmes les ressources nécessaires à leur projet. Une preuve d'adresse sera nécessaire à la réception. Les plantes distribuées seront principalement des plantes potagères, fines herbes, vivaces et arbustes rustiques favorisant le sain développement des insectes bénéfiques tel que les papillons et nécessitant surtout un minimum de soins. Cette activité permettra de favoriser la biodiversité, de participer au verdissement de l'arrondissement et contribuer à la création des îlots de fraîcheur, accentué l'embellissement du quartier et surtout d'initier les citoyens aux saines pratiques de l'agriculture urbaine dans un esprit de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différents contrats reliés au projet à réaliser seront conclus via décision déléguée dans les prochaines semaines - réf. 2200465006.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yohann ROUSSEAU
Agent technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1200465003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 30 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet du Plan de foresterie urbaine d'Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AFFECTER un montant total maximal de 30 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet du Plan de foresterie urbaine d'Outremont;

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:18

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200465003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 30 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet du Plan de foresterie urbaine d'Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont possède une des forêts urbaines les plus riches de Montréal. Dans ce contexte, il lui est essentiel de se doter des outils de gestion et d'entretien de ce patrimoine arboricole afin de le préserver et de le développer au profit des générations actuelles et futures. La réalisation du Plan de foresterie urbaine pour l'arrondissement d'Outremont vise à favoriser la reconnaissance et la préservation du patrimoine arboricole de grande valeur de l'arrondissement.

Suivant ce qui précède, le Bureau de projets et de développement durable a été mandaté par la Direction d'arrondissement afin de préparer le présent dossier visant l'affectation d'un montant au Fonds des parcs afin qu'il soit réservé en vue de la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Affectation au Fond de parc d'un montant total maximal de 30 000 \$, incluant les taxes, afin de réaliser le projet du Plan de foresterie urbaine pour l'arrondissement d'Outremont

JUSTIFICATION

L'affectation de ce montant permettra la réalisation du projet de Plan de foresterie urbaine pour l'arrondissement d'Outremont.

Voici une brève description du projet qui sera réalisé :

- Réalisation du Plan de foresterie urbaine pour l'arrondissement d'Outremont visant à favoriser la reconnaissance et la préservation du patrimoine arboricole de grande valeur de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'imputation financière au sommaire. Le montant affecté provient du Fonds des parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'arrondissement d'Outremont possède une des forêts urbaines les plus riches de Montréal. Dans ce contexte, il lui est essentiel de se doter des outils de gestion et d'entretien de ce patrimoine arboricole afin de le préserver et de le développer au profit des générations actuelles et futures.

En effet, les arbres contribuent grandement à la qualité de vie dans les différents quartiers de l'arrondissement. Ils sont source de nombreux bienfaits, tant au niveau environnemental, social qu'économique. Ils aident à réduire la température estivale, purifient l'air, améliorent le cadre de vie, marquent le passage des saisons, augmentent la valeur des propriétés, pour ne nommer que quelques-uns des avantages tangibles et intangibles.

La réalisation du Plan de foresterie urbaine pour l'arrondissement d'Outremont vise à favoriser la reconnaissance et la préservation du patrimoine arboricole de grande valeur de l'arrondissement. Cela s'inscrit dans une démarche globale, entreprise par la Ville de Montréal, afin de favoriser un développement harmonieux de la ville. L'adoption par la Ville de Montréal en 2004 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels a été la première étape de cette démarche, suivi en 2005 par l'adoption du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. L'adoption subséquente la même année de la Politique de l'arbre de Montréal, a donné des orientations claires face à la gestion de l'arbre en ville. La vision de la Politique de l'arbre est :

« Accorder à l'arbre sa juste place au cœur de l'urbanité montréalaise pour se donner une ville verte, plus agréable et en meilleure santé »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différents contrats reliés au projet à réaliser seront conclus via décision déléguée dans les prochaines semaines - réf. 2200465007.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yohann ROUSSEAU
Agent technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1202504010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 et autoriser le versement d'une contribution financière de 45 000 \$, taxes incluses, à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2020, et ce, à même le budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'APPROUVER la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020;

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 45 000 \$, taxes incluses, à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2020;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:19

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 et autoriser le versement d'une contribution financière de 45 000 \$, taxes incluses, à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2020, et ce, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville d'Outremont signait une entente avec la Maison des jeunes d'Outremont en vertu de laquelle la Ville confiait à la Maison la responsabilité de l'intervention jeunesse sur son territoire et, à cette fin, était disposée à lui fournir les ressources nécessaires pour lui permettre d'assumer ce rôle. Depuis lors, cette entente se concrétise par un soutien financier annuel au fonctionnement de base, la mise à la disposition du 530, avenue Querbes pour permettre à la Maison de réaliser ses activités et du soutien technique sous diverses formes.

Le 6 mai 2015, l'arrondissement et la Maison des jeunes d'Outremont, signaient un protocole d'entente couvrant les années 2014, 2015 et 2016 lequel se terminait le 31 décembre 2016, prévoyant notamment le versement par l'arrondissement d'une contribution financière de 22 250 \$ pour chacune de ces trois (3) années. La convention a été prolongée pour une période d'un an, en 2017. L'option de reconduction de la convention échue en décembre 2016 a donc été exercée en 2017. En 2018, une nouvelle convention de soutien financier entre l'arrondissement et la Maison des jeunes d'Outremont, prévoyant le versement d'une contribution de 22 250 \$ à l'organisme est intervenue. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Au mois de mai 2019, la Maison des jeunes d'Outremont, une nouvelle convention, prévoyant une contribution financière de 45 000 \$ à la Maison des jeunes était conclue. Cette convention couvrait l'année 2019, toutefois, l'article 4 sur la durée de celle-ci prévoit que la convention sera reconduite deux fois, aux mêmes termes et conditions, à moins d'avis contraire adressé par une des parties à l'autre partie quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance de celle-ci. Un tel avis n'ayant pas été adressé par l'une ou l'autre des parties, le convention doit donc être reconduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0154 - 6 mai 2020 : D'approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des jeunes d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière; D'autoriser le Maire

et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention; D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$, à la Maison des jeunes d'Outremont pour soutenir son plan d'action et sa programmation; D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CA18 16 0122- 7 mai 2018 : D'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 22 250 \$ à la Maison des Jeunes d'Outremont pour l'année 2018, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités; D'autoriser la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des Jeunes d'Outremont établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière; D'autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention.

CA17 16 0080 - 6 mars 2017 : D'approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu à l'article 4 de la convention approuvée par le conseil d'arrondissement en mars 2015 ; D'autoriser le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2017; D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CA16 16 0097 - 4 avril 2016 : D'autoriser le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2016, conformément au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des Jeunes d'Outremont, se terminant le 31 décembre 2016, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA15 16 0085 - 2 mars 2015 : D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont; D'autoriser le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2015, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'autoriser la prolongation de la convention intervenue en mai 2019 entre la Maison des jeunes et l'arrondissement d'Outremont, pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 et d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ pour l'année 2020 (taxes incluses), à la Maison des jeunes d'Outremont, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités dans l'arrondissement.

Ce renouvellement constitue le premier des deux renouvellements prévue à l'article 4 de la convention. Cet article prévoit que la convention signée en 2019 pourra être reconduite deux fois, aux mêmes termes et conditions, à moins d'un avis contraire adressé par une des parties à l'autre des parties quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance de la convention.

JUSTIFICATION

Le partenariat entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des jeunes d'Outremont permet d'offrir aux jeunes d'Outremont la possibilité de se retrouver entre eux dans un lieu sécuritaire et formateur. Les actions passées, les évaluations et l'expertise que la Maison des jeunes a développées au fil des ans en font un partenaire responsable de choix pour l'arrondissement.

La Maison des jeunes à rempli les obligations prévues à la convention et à fourni à la

Direction d'arrondissement adjointe Qualité de vie les docemnts requis, soit son rapport d'activités et sa programmation annuelle (voir pièces jointes au dossier).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une somme totale de 45 000 \$ (taxes incluses) à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2020, à même le budget de fonctionnement et répartie comme suit :

- Un versement de 30 000 \$ dans les trente (30) jours suivant la prolongation de la convention;
- un versement de 15 000 \$ dans les trente (30) jours suivant la remise de son rapport d'activités.

Imputation budgétaire :

2418-0010000-302724-07289-61900-016491-0000-000000-000000-00000-00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par la Maison des jeunes d'Outremont contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes. Les activités et la programmation de l'organisme rencontrent la priorité numéro 3 de la Ville de Montréal en matière de développement durable, qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. L'événement contribue à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-24

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1206965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 15 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser un projet d'irrigation et d'ombrière à la cour de services de l'arrondissement - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:20

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 15 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser un projet d'irrigation et d'ombrière à la cour de services de l'arrondissement - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

CONTENU

CONTEXTE

L'augmentation importante des projets de verdissement de l'arrondissement nécessite une plus grande demande en eau et en entretien lors de l'entreposage des végétaux à la cour de services du 600 avenue de la Gare-de-Triage. Le Bureau de projets et de développement durable recommande fortement l'installation d'un abri-ombrière afin d'offrir une protection aux végétaux tout en diminuant les risques d'insolation. L'ajout d'un système d'irrigation automatisé est également fortement conseillé afin de gérer efficacement l'arrosage en période estivale et ainsi limiter de grandes pertes en ressource aqueuse. Suivant ce qui précède, le Bureau de projets et de développement durable a été mandaté par la Direction d'arrondissement afin de préparer le présent dossier visant l'affectation d'un montant au Fonds des parcs afin qu'il soit réservé en vue de la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Affectation au Fond de parc d'un montant total maximal de 15 000 \$, incluant les taxes, afin de réaliser le projet d'irrigation et d'ombrière.

JUSTIFICATION

L'affectation de ce montant permettra la réalisation du projet d'irrigation et d'ombrière. Voici une brève description du projet qui sera réalisé :

- Fourniture et l'installation d'une ombrière à végétaux extérieure, ainsi que la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation à la cour de services de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'imputation financière au sommaire. Le montant affecté provient du Fonds des parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'urgence climatique face à laquelle nous nous trouvons oblige les diverses municipalités du Québec à multiplier des projets éco-responsables en matières de verdissement et de développement durable. Ainsi, Outremont s'est engagé à revoir la configuration des ses avenues en intégrant plusieurs nouveaux trottoirs en saillie. Outremont s'engage également à diminuer les îlots de chaleurs en créant plus d'espaces verts et en déminéralisant certaines surfaces asphaltées et bétonnées. Par conséquent, l'augmentation exponentielles des projets de verdissement nécessite une plus grande demande en eau et en entretien lors de l'entreposage des végétaux à la cours de services du 600 avenue de la Gare-de-Triage. La grande surface minéralisée de la cours de services, ainsi que la présence soutenue de vents nuit grandement au sain développement des végétaux. De plus, l'arrosage de ceux-ci nécessite la mobilisation des employés et du matériel roulant (camion d'arrosage). Donc, le Bureau de projets et de développement durable recommande fortement l'installation d'un abri-ombrière afin d'offrir une protection aux végétaux tout en diminuant les risques d'insolation. L'ajout d'un système d'irrigation automatisé est également fortement conseillé afin de gérer efficacement l'arrosage en période estivale et ainsi limiter de grandes pertes en ressource aqueuse. Donc, ce projet offrira une plus grande économie en eau, une meilleure gestion de la ressource, une plus grande durabilité et viabilité des végétaux qui engendrera par la suite une augmentation des îlots de fraîcheur dans l'arrondissement directement en lien avec les engagement d'Outremont en matière de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différents contrats reliés au projet à réaliser seront conclus via décision déléguée dans les prochaines semaines - réf. 2200465005.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yohann ROUSSEAU
Agent technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-24

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1203489006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant maximal de 50 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE CRÉER un fonds d'urgence COVID-19 pour l'arrondissement d'Outremont d'un montant maximal de 50 000 \$;

D'AUTORISER une dépense de 50 000 \$ pour contribuer au Fonds d'urgence - COVID-19;

DE DÉLÉGUER à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-03 12:45

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203489006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant maximal de 50 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le soutien financier

dédié aux organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

La Ville travaille également avec plusieurs partenaires pour mettre en place une série de mesures visant à fournir de l'aide aux entreprises, notamment dans les secteurs les plus fragilisés à court terme : l'économie sociale, le commerce de détail, l'industrie créative et culturelle et le tourisme.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement d'Outremont souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire. L'arrondissement d'Outremont souhaite également soutenir la vitalité économique de ses secteurs d'emplois et de ses rues commerciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont au montant de 50 000 \$, a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables et mettre en place des mesures de soutien au développement économique local.

Volet social :

Afin de connaître leurs besoins immédiats, un formulaire sera acheminé aux organismes communautaires du territoire.

Un comité sera mis en place pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.

Outremont souhaitant agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide, les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de ce dernier ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

Volet économique:

En collaboration avec les différents partenaires en développement économique, notamment la société de développement commercial, les associations commerciales locales et en complémentarité avec la pléthore de mesures de soutien annoncées par la Ville et les gouvernements, le Fonds permettra de financer des projets visant à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur la vitalité économique de l'arrondissement.

Un comité sera rapidement formé pour analyser recommander des propositions de projets afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Pertinence et réalisme du projet;
- Retombées et impacts;
- Effet structurant sur le dynamisme commercial;
- Capacité de l'organisme requérant à mener le projet;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires, s'il y a lieu.

Aucune aide directe à l'entreprise privée ne sera possible.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergement d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement d'Outremont vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide.

Finalement, tant les organismes en développement économique que les petites entreprises et les commerçants de l'arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l'impact de cette crise et, au moment opportun, relancer l'activité économique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce soutien financier vise une meilleure intégration sociale des personnes isolées et vulnérables de la communauté outremontaise (*ou montréalaise*). Ce soutien participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce qui va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et collaborer à la réalisation de mesures visant la prise en charge des personnes vulnérables.

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

Le financement de certains projets permettra :

- une plus grande prise en charge par les entrepreneurs de leur développement au sein d'organismes tels que des sociétés de développement commercial ou des regroupements de gens d'affaires;
- le renforcement du pouvoir d'attraction des artères et des zones visées;
- une attraction et une fidélisation de la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Lancement du Fonds : 6 avril 2020
- Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-27

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1205901008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2020

Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2020

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:24

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205901008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2020

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de mois de février 2020

JUSTIFICATION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-03-23



Dossier # : 1205901009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois février de 2020

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février de 2020

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:23

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205901009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois février de 2020

CONTENU

CONTEXTE

La carte d’approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l’acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l’on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d’achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d’achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l’achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d’une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dépôt des achats effectués par l’entremise de cartes de crédit pendant le mois de février 2020

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Afin d’assurer une transparence en matière des dépenses, la direction a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-03-25



Dossier # : 1205901007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2020

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2020

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:22

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205901007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif / division du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-03-23



Dossier # : 1203489005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2020

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:25

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203489005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*

JUSTIFICATION

Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-25

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1206965003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement à l'amiable entre la Ville de Montréal (arrondissement Outremont) et Intact Compagnie Assurances (aux droits de Socomec Industriels Inc.) concernant le projet TP03/06-16 dans le cadre des programmes PRR, PRRRL et RAAV 2016 pour la réalisation des travaux de reconstruction de la chaussée, des trottoirs et implantation de saillies là où requis sur les avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Wiseman, de l'Épée, Willowdale et Dunlop dans l'arrondissement Outremont - Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tout document relatif à ce règlement à l'amiable

IL EST RÉSOLU :

1. **D'AUTORISER** le règlement à l'amiable entre la Ville de Montréal (arrondissement Outremont) et Intact Compagnie Assurances (aux droits de Socomec Industriels Inc.) concernant le projet TP03/06-16 dans le cadre des programmes PRR, PRRRL et RAAV 2016 pour la réalisation des travaux de reconstruction de la chaussée, des trottoirs et implantation de saillies là où requis sur les avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Wiseman, de l'Épée, Willowdale et Dunlop dans l'arrondissement Outremont;
2. **D'AUTORISER** la Directrice d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tout document relatif à ce règlement à l'amiable.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:26

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206965003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement à l'amiable entre la Ville de Montréal (arrondissement Outremont) et Intact Compagnie Assurances (aux droits de Socomec Industriels Inc.) concernant le projet TP03/06-16 dans le cadre des programmes PRR, PRRRL et RAAV 2016 pour la réalisation des travaux de reconstruction de la chaussée, des trottoirs et implantation de saillies là où requis sur les avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Wiseman, de l'Épée, Willowdale et Dunlop dans l'arrondissement Outremont - Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tout document relatif à ce règlement à l'amiable

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er août 2016, la Ville de Montréal a octroyé à Socomec Industriels Inc. (« Socomec ») un contrat relatif au projet TP03/06-16 dans le cadre des programmes PRR, PRRRL et RAAV 2016 pour la réalisation des travaux de reconstruction de la chaussée, des trottoirs et implantation de saillies là où requis sur les avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Wiseman, de l'Épée, Willowdale et Dunlop dans l'arrondissement Outremont.

Le 31 août 2016, Intact Compagnie d'assurance (« Intact ») a émis un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'Entrepreneur pour gages, matériaux et services, conformément au contrat, et ce, afin de garantir certaines obligations de l'Entrepreneur dans le cadre du Projet.

Le 7 avril 2017, la Ville a requis l'intervention d'Intact en vertu des Cautionnements afin de faire compléter, et/ou faire parachever et/ou faire corriger certains travaux. De fait, les travaux ont été complétés par Intact à la satisfaction de la Ville et toutes les déficiences ont été corrigées;

Aux termes de l'exécution du projet, la Ville retient la portion des retenues contractuelles du contrat s'élevant à 188 132.28\$ (taxes incluses).

La Ville a fait valoir, dans le cadre du projet, une réclamation contre Intact relativement à un retard de 52 jours représentant des pénalités pouvant aller jusqu'à 102 734.98\$ et pour des frais de professionnels de 111 025.45\$. Pour sa part, Intact a fait valoir une réclamation contre la Ville pour des frais supplémentaires engendrés par du roc qui n'était pas prévu au devis au montant de 216 26524\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0250 - 1er août 2016 - Autoriser une dépense de 2 271 529.57\$ (incluant les taxes et contingences) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 et octroyer un contrat à cette fin à la firme Socomec Industriel Inc., suite à l'appel d'offres public TP03/06-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI de l'arrondissement et de la ville centre.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Intact et la Ville sont disposées à régler à l'amiable, sans admission de part et d'autre, tout différends qui pourrait résulter de l'exécution des travaux relatifs au projet et particulièrement leurs réclamations réciproques, le tout selon les modalités et conditions de la présente Convention de transaction et quittance jointe en annexe.

Aux termes de cette Convention, la Ville verse à Intact 117 132.28\$ (et conserve 71 000.00 \$ taxes incluses) et Intact s'engage à tenir la Ville indemne de toute réclamation qui pourrait être présentée par quelques fournisseurs ou sous-traitants impliqués dans le projet. Entre elles, la Ville et Intact se donnent mutuellement une quittance finale et définitive de toute réclamation qu'elles pourraient avoir l'une contre l'autre aux termes du Projet.

Ce règlement à l'amiable dont les termes sont prévus à la Convention est avantageux pour la Ville en ce qu'elle lui permet d'éviter l'institution et la contestation de procédures judiciaires, qui auraient inévitablement entraîné des frais importants de même que des aléas inhérents à tout litige.

Suite à la présente démarche, cette entente sera officialisé par la signature par des deux parties, soit l'arrondissement et Intact.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de comprendre qu'actuellement la ville de Montréal retient la somme complète des retenues contractuelles normalement dû à l'entrepreneur. Celle-ci s'élève à 188 132.23\$ (taxes incluses).

Après de longues négociations entre réclamations et pénalités relatives au présent dossier, une convention a été rédigée afin de résumer l'entente entre les deux parties.

En résumé, celle-ci s'explique par :

- L'engagement d'intact à prendre le fait et cause et à tenir indemne la Ville de Montréal relativement à toute réclamation de fournisseurs/sous-traitants qui pourrait lui être adressée en lien avec les travaux réalisés dans le cadre du projet;
- L'acceptation d'une pénalité s'élevant la 71 000\$ (taxes incluses) par Intact compagnie d'assurance;
- Les parties, Intact compagnie d'assurance et Ville de Montréal, se donnent mutuellement quittance complète, finale et définitive, en capital, intérêts et frais, ainsi qu'à leurs représentants, mandataires, assureurs et réassureurs, relativement à toute réclamation liée directement ou indirectement au litige.

De par cette entente, l'arrondissement versera, déduction faite de la pénalité, les retenues restantes au contrat, soit 117 132.28\$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non signature de ce règlement ne serait pas à l'avantage de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Chantale MASSÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2020-03-23



Dossier # : 1205069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme 9181-5084 Québec Inc. (solutions graffiti) au montant de 17 000 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2020 - Appel d'offres public 18-16671 (Entente corporative 1262846) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense maximale de 17 000 \$ (incluant les taxes) pour le contrat d'enlèvement de graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020.

D'OCTROYER un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme 9181-5084 Québec Inc.(solutions graffiti) au montant de 17 000 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2020 - Appel d'offres public 18-16671 (Entente corporative 1262846);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:26

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme 9181-5084 Québec Inc.(solutions graffiti) au montant de 17 000 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2020 - Appel d'offres public 18-16671 (Entente corporative 1262846) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat comprend le repérage des graffiti et leur enlèvement, soit par application de peinture, soit par l'utilisation de produits nettoyants sécuritaires pour l'environnement. Les travaux seront exécutés en majeure partie sur le domaine privé le long des rues et des ruelles. Le repérage comprend l'étape de faire signer au propriétaire un formulaire d'autorisation d'intervention qui demeurera valide pour trois années. Il est précisé qu'en certains endroits, l'adjudicataire peut avoir à intervenir jusqu'à une hauteur égale ou supérieure à quatre (4) mètres du sol. Ce contrat intervient suite à un appel d'offre corporatif regroupant quatre arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0116 - 1er avril 2019 - Octroyer un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme 9181-5084 Québec Inc.(solutions graffiti) au montant de 15 700 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2019 - Appel d'offres public 18-16671 (Entente corporative 1262846) - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA18 16 0092 - 9 avril 2018 - Octroyer un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire d'Outremont à la firme « 9181-5084 Québec Inc. » (solutions graffiti) au montant de 15 200 \$ (incluant les taxes) pour l'année 2018 - Appel d'offres public 18-16671 (Entente corporative 1262846) - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA17 16 0348 - 5 septembre 2017 - Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) », pour l'enlèvement des graffitis au montant de 15 000 \$ (taxes incluses) le tout selon la grille tarifaire soumise lors de l'appel d'offres public 16-15041 (Entente corporative 1117028) - Dépense provenant du Programme de propreté 2017 de la Ville centre;

CA17 16 0128 -3 avril 2017 - Autoriser le renouvellement du contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à la firme « 9291-6287 Québec inc (Groupe RNet) », au

montant de 15 556,12 \$ (taxes incluses), pour l'année 2017 - Appel d'offres public 16-15041 - Entente corporative 1117028 - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

En se référant aux données des années antérieures et du budget disponible, il a été estimé que pour l'arrondissement d'Outremont quelque 2 000 m² de graffiti seront, soit enlevés avec des produits nettoyants ou soit seront recouverts de peinture selon la surface de support.

JUSTIFICATION

La présence de graffitis demeure une préoccupation importante pour l'arrondissement d'Outremont. Dans un tel contexte, il est bien connu que nous devons intervenir de manière prompte et efficace dès le dépistage initial des graffitis afin de contrecarrer les actions préjudiciables et récurrentes des vandales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: 2418 0010000 302711 03101 54590

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages visent une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Préserver une apparence agréable et ordonnée aux bâtiments privés situés sur le territoire d'Outremont lorsque les graffitis sont visibles des rues et des ruelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 26 mars 2020
Pascale LEBEL, 24 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1200806001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer, à la demande des élu(e)s, une contribution financière non récurrente au montant de 40 000 \$ au Fonds d'aide d'urgence de Centraide - dépense provenant du surplus

D'octroyer, à la demande des élu(e)s, une contribution financière non récurrente au montant de 40 000 \$ au Fonds d'aide d'urgence de Centraide;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:27

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200806001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer, à la demande des élu(e)s, une contribution financière non récurrente au montant de 40 000 \$ au Fonds d'aide d'urgence de Centraide - dépense provenant du surplus

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, une contribution au Fonds d'aide d'urgence de Centraide de 40 000 \$ est octroyée à la demande des membres du conseil afin de soutenir les personnes les plus vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce fonds permettra de mettre en place rapidement des mesures visant la population isolée et vulnérable du Grand Montréal, qui l'est encore plus depuis l'implantation des mesures de confinement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Conjointement aux contributions de la ville-centre et des arrondissements Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Sud-Ouest, Ahuntsic-Cartierville, Rosemont-La Petite-Patrie, Plateau Mont-Royal, Lachine, Outremont, Montréal-Nord, Verdun, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Anjou et Saint-Laurent, la contribution de la Ville de Montréal au Fonds d'urgence Centraide est de 1 190 000 \$, à ce jour.

Le Fonds d'urgence visera à soutenir en priorité les ressources, tant au niveau régional que local, qui répondent aux besoins de première nécessité, comme l'aide alimentaire. Il permettra également de renforcer la capacité des services d'écoute, d'aide et de référence.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds pour ce dossier proviendront du surplus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVALLÉE
Adjointe administrative

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2020-03-25



Dossier # : 1205069006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère sur le côté ouest de l'avenue McEachran aux abords du Monastère Saint-Antoine le Grand sis au 1520, avenue Ducharme

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-02-28 14:01

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205069006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère sur le côté ouest de l'avenue McEachran aux abords du Monastère Saint-Antoine le Grand sis au 1520, avenue Ducharme

CONTENU**CONTEXTE**

Au mois de novembre 2019, une demande a été déposée par le Père Marwan Issa exprimant le souhait d'implanter des débarcadères abords du Monastère et de la paroisse Saint-Antoine le Grand sise au 1520, avenue Ducharme.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 23 janvier 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'une zone de débarcadère de 9h à 20h sur le côté ouest de la partie de l'avenue McEachran comprise entre l'avenue Ducharme et la première ruelle au sud de cette avenue ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux fidèles qui resteront au Monastère plus longtemps que les deux premières heures gratuites, les membres du Comité mentionnent que ceux-ci pourront se procurer des permis journaliers tarifés leur permettant de se stationner sans que cette limite de temps ne soit appliquée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

avenue McEachran
côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre la première ruelle située au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Manoir : stationnement excédant 2 heures prohibé

de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Ducharme et la ruelle au sud de cette dernière : stationnement prohibé de 9h à 20h excepté débarcadère. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère et d'une zone réservée aux personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Stuart aux abords de l'église St-Grégoire de l'Illuminateur sise au 603, avenue Stuart

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-02-28 14:02

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère et d'une zone réservée aux personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Stuart aux abords de l'église St-Grégoire de l'Illuminateur sise au 603, avenue Stuart

CONTENU

CONTEXTE

Le 08 novembre 2019, une demande a été déposée par monsieur Varouj Margossian exprimant le souhait d'implanter des espaces réservés aux paroissiens aux abords de l'église St-Grégoire l'Illuminateur sise au 603, avenue Stuart.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 23 janvier 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

Les membres du Comité recommandent :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'un espace de débarcadère de 9h à 15h le dimanche et d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite de 9h à 15h sur le côté est l'avenue Stuart face à l'entrée du bâtiment sis au 603, avenue Stuart ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux paroissiens qui resteront à l'Église plus longtemps que les deux premières heures gratuites, les membres du Comité mentionnent que ceux-ci pourront se procurer des permis journaliers tarifés leur permettant de se stationner sans que cette limite de temps soit appliquée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Stuart
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Bernard et un point situé à une distance de 10 mètres vers le nord : stationnement réservé en tout temps pour les personnes à mobilité réduite ;

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Bernard et un point situé à une distance de 15 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 9h à 15h le dimanche excepté débarcadère.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 22 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Agrandissement du débarcadère situé devant l'école Saint-Germain sise 46 avenue Vincent d'Indy

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-02-28 14:04

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Agrandissement du débarcadère situé devant l'école Saint-Germain sise 46 avenue Vincent d'Indy

CONTENU

CONTEXTE

Le 10 décembre 2019, une demande a été déposée par la directrice de l'école Saint-Germain exprimant le souhait d'agrandir le débarcadère situé devant son établissement sis au 46, avenue Vincent d'Indy.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 23 janvier 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'agrandissement de la zone de débarcadère existante de 7h30 à 9h30 et 15h à 18h du lundi au vendredi dans les trois espaces de stationnement régis par parcomètres (TD-241 à TD 243) situés sur le côté est de l'avenue Vincent d'Indy ;
- que la tarification soit maintenue en dehors des plages horaire du débarcadère ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Vincent d'Indy
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 115 mètres au sud de chemin et un autre point situé à une distance de 15 mètres vers le sud : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h30 à 9h30 et de 15h à 18h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, arrêt interdit de 7h à 7h30 le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation de deux zones de dégagements visuels à la sortie de la ruelle donnant sur la partie de l'avenue McCulloch comprise entre les avenues Roskilde et Maplewood

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-02-28 14:02

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation de deux zones de dégagements visuels à la sortie de la ruelle donnant sur la partie de l'avenue McCulloch comprise entre les avenues Roskilde et Maplewood

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 novembre 2019, une demande a été déposée par une résidente de l'avenue McCulloch exprimant le souhait d'implanter deux zones de dégagements visuels à la sortie de la ruelle donnant sur la partie de l'avenue McCulloch comprise entre les avenues Roskilde et Maplewood.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 23 janvier 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation de deux zones de stationnement prohibé d'une distance de 5 mètres de chaque côté de la ruelle donnant sur le côté est la partie de l'avenue McCulloch comprise entre les avenues Roskilde et Maplewood ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue McCulloch
 côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle située au sud de l'avenue Maplewood et deux points situés à une distance de 5 mètres vers le sud et une distance de 5 mètres vers le nord : stationnement prohibé en tout temps.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Amendement à la Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-02-28 14:04

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205069011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Amendement à la Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux directives dictées par la direction d'arrondissement, un amendement doit être apporté au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) comme suit :

- Permettre l'obtention d'un maximum de deux (2) permis de stationnement annuel aux détenteurs d'un certificat d'occupation présent exclusivement dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)

24 Les frais exigibles aux paragraphes 1 à 4 du premier alinéa de l'article 22 sont applicables pour la délivrance d'un permis de stationnement annuel pour le détenteur d'un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement d'Outremont.

Un maximum de deux (2) permis annuel peuvent être émis par établissement détenant un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement.

Si les véhicules sont classés dans des catégories de tarification différentes dû à leur cylindrée, le véhicule le plus écoénergétique est présumé être le premier et bénéficiera du tarif établi aux paragraphes 1 à 3 du premier alinéa de l'article 22. Les frais pour le second véhicule seront ceux prévu au paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 22.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 24 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1206695002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Désignation de fonctionnaires d'arrondissement pouvant agir comme « autorité compétente » aux fins de l'application des règlements

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

Cette modification a pour objet la désignation de fonctionnaires pouvant agir comme « autorité compétente » aux fins de l'application des règlements.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-02-28 12:49

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460) - Désignation de fonctionnaires d'arrondissement pouvant agir comme « autorité compétente » aux fins de l'application des règlements

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à modifier le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460) afin d'y préciser la délégation à certains fonctionnaires d'arrondissement des pouvoirs et responsabilités qui relèvent de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu à la fois de règlements adoptés par le conseil de la ville dont l'application a été déléguée au conseil d'arrondissement, et de règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement. Ces ajouts au règlement visent à préciser les fonctionnaires pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de ces différents règlements, et ce, en fonction des pratiques opérationnelles de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460) est modifié afin de :

- prévoir que tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement est délégué au directeur du service concerné par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement;
- prévoir que tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement est délégué au directeur du service concerné par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement.

JUSTIFICATION

Cette modification a pour objectif d'apporter une précision aux fins de l'application des règlements par la désignation des fonctionnaires d'arrondissement pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de règlements du conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement, et des règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion / dépôt : 2 mars 2020

Adoption : 6 avril 2020

Entrée en vigueur : Avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1207776003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1176) - Ajout de la définition de mur ornemental

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776003;
Il est recommandé:

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur le concernant les permis et certificats (1176)* .

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:31

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207776003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1176) - Ajout de la définition de mur ornemental

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et suivant l'avis du contentieux en regard de la tenue des consultations publiques annulées par le Gouvernement du Québec, il a été recommandé, à l'égard des processus d'adoption en cours pour lesquels il n'y a toujours pas eu de consultation publique en vertu de la LAU, de procéder au dépôt d'un nouvel avis de motion et ce, avant l'expiration de la durée de l'effet de gel prévue aux articles 114, 117, 145.20.1 et 145.30 de la LAU, de manière à pouvoir faire perdurer ce dernier jusqu'à l'adoption des règlements en cours d'adoption. L'avis de motion donné le 2 mars dans ce dossier ayant un effet de gel jusqu'au 2 mai, il y a lieu de procéder par un nouvel avis de motion afin faire perdurer l'effet de gel jusqu'à la séance du mois de juin et jusqu'à plus amples informations du gouvernement du Québec en regard de la tenue des consultations publiques.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Steven ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207776003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1176) - Ajout de la définition de mur ornemental

CONTENU

CONTEXTE

La division de l'urbanisme travaille actuellement à une mise à jour de sa réglementation d'urbanisme. La réglementation touchant les clôtures, haies et murs fait partie dans interventions prioritaires. Les modifications présentées toucheront trois règlements, soit le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les permis et certificats (1176) et le Règlement concernant les plans d'implantations et d'intégration architecturale. Le présent dossier décisionnel concernera la modification du Règlement concernant les permis et certificats (1176).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Une distinction doit être faite pour les murs de soutènement et les murs ornementaux, qui n'ont pas la même fonction. Le mur ornemental est utilisé comme une clôture, soit pour séparer un terrain ou bien s'intégrer dans un aménagement paysager. Le mur de soutènement a quant à lui une fonction structurale, en retenant le sol du terrain. Le règlement sur les permis et certificats actuel comporte une définition de mur de soutènement, mais pas pour les murs ornementaux. Ayant toujours pour objectif d'éviter les ambiguïtés dans l'application de la réglementation, la définition suivante est ajoutée au règlement sur les permis et certificats:

« Mur ornemental : Mur installé sur un terrain servant de séparation ou ayant une fonction décorative dans un aménagement paysager. Contrairement au mur de soutènement, le mur ornemental n'est pas destiné à retenir le sol. ».

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est favorable à ce projet de règlement relatif au règlement sur les permis et certificats 1176 pour le motif suivant :

- L'ajout de cette définition permet d'éviter une ambiguïté en faisant la distinction entre les murs ornementaux et les murs de soutènement auxquels différentes normes doivent être appliquées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assemblée publique de consultation
Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors de la séance du 2 mars 2020
Adoption du règlement
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-17

René GIRARD
Chef de division urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement adjoint



Dossier # : 1206695007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Mise à jour de tarifs en matière d'occupation du domaine public et de sports/loisirs

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* .

Ce règlement vise à apporter des modifications à certains articles en matière d'occupation du domaine public et à abroger deux articles dans les sports et loisirs.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Mise à jour de tarifs en matière d'occupation du domaine public et de sports/loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à répondre à deux demandes faites au Secrétariat d'arrondissement :

- Demande de la division de l'urbanisme visant à apporter des modifications à des articles visant l'occupation du domaine public (art. 64, 66 et 67).
- Demande de la division des sports, loisirs et parcs visant l'abrogation des articles 105 (samedi Énergie) et 109 (badminton).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Demandes de l'urbanisme

- Abrogation de l'art. 64 - non utilisé, les parcomètres relevant de la compétence de la Ville centre;
- Retrait des frais d'étude technique visant une demande d'occupation périodique ou permanente de placotoir, de support à vélo ou d'intervention d'aménagement paysager;
- Uniformisation de terminologie entre les articles 66 et 67 (« droit »);
- Modification des modalités de paiement d'une occupation périodique en fonction du type d'occupation.

Demandes des Sports, loisirs et parcs

- Abrogation de l'art. 105 - cours remplacé par un cour d'aérobic dont les tarifs sont prévus à l'article 102;
- Abrogation de l'art. 109 - aucun cours donné depuis plusieurs années.

JUSTIFICATION

Demandes de l'urbanisme

- Art. 64 : Le système «Détour» charge déjà par défaut un tarif supplémentaire pour les parcomètres à stationnement MTL. Il s'agit d'un doublon et il n'est présentement pas chargé.
- Art. 66 et 67 :
 1. Précision sur le fait que les placotoirs, supports à vélos et aménagement paysager sont étudiés et autorisés sans frais. La majeure partie des propriétés du territoire comporte un aménagement paysager, ce qui n'est pas chargé. Les empiètements du bâtiment (escaliers, saillies etc.) sont quant à eux déjà chargés, mais en occupation permanente. Il y a possibilité de faire une demande pour un support à vélo. À cet égard, la division de l'urbanisme croit qu'aucun frais ne devrait être chargé aux fins d'étude de la demande.
 2. Précision reprenant le terme utilisé à l'article 67 (« droit »).
 3. Pour une occupation périodique, il n'est pas nécessaire de faire la distinction entre la première année et les années subséquentes, ce sera toujours au prorata. Si un commerçant décide d'installer sa terrasse le 1^{er} juin, il ne paiera pas le même montant que le 1^{er} avril, car il occupe moins longtemps le domaine public.
 4. La date d'occupation maximale a été précisée pour cafés-terrasses dans les modalités de paiement.

Demandes des sports, loisirs et parcs

- suppression de cours qui ne sont plus donnés ou qui ont été remplacés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 6 avril 2020

Adoption : 4 mai 2020

Entrée en vigueur : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-17

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1205069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Agrandissement de la zone d'interdiction d'immobilisation existante sur le côté ouest de l'avenue Querbes à la jonction du nouveau prolongement de cette avenue

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Agrandissement de la zone d'interdiction d'immobilisation existante sur le côté ouest de l'avenue Querbes à la jonction du nouveau prolongement de cette avenue

CONTENU

CONTEXTE

Lors d'une rencontre tenue le 10 février 2020 à la Mairie avec le regroupement des résidents de la partie de l'avenue Querbes située au nord de l'avenue Van Horne (nommé le Q de Querbes), plusieurs demandes ont été exprimées dont une à l'effet d'agrandir la zone d'interdiction d'immobilisation existante sur le côté ouest de l'avenue Querbes à la jonction du nouveau prolongement de cette avenue.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 février 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé la recommandation suivante :

- que le poteau avec l'enseigne «arrêt interdit» soit déplacé au sud de l'entrée cochère localisée devant le 908, avenue Querbes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Querbes
 côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 150 mètres au nord de l'avenue Van Horne et un autre point situé à une distance de 17 mètres vers le nord : arrêt interdit en tout temps.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de cette zone d'interdiction d'immobilisation contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-20

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur la partie du côté sud du boulevard Saint-Joseph comprise entre l'avenue Nelson et la rue Hutchison

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:33

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur la partie du côté sud du boulevard Saint-Joseph comprise entre l'avenue Nelson et la rue Hutchison

CONTENU

CONTEXTE

Suite à un accident entre des piétons et un véhicule routier survenu le 06 décembre 2019 à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Hutchison, une analyse de collision a été effectuée par la Direction de la mobilité de la Ville centre.

Le rapport d'analyse daté du 13 février 2020 a été soumis pour information aux membres du Comité de sécurisation lors de la réunion tenue le 20 février 2020.

Suite au dépôt de ce rapport d'analyse, les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Outremont ont retravaillé ensemble afin d'accroître la visibilité des arrêts obligatoires implantés à cette intersection limitrophe.

De cette collaboration en est donc ressortie la proposition d'implanter deux zones d'interdiction d'immobilisation sur le boulevard Saint-Joseph de façon à assurer un dégagement visuel en amont des arrêts obligatoires existants à l'intersection de la rue Hutchison en direction est-ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0211 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'un arrêt obligatoire en direction est sur le boulevard Saint-Joseph à l'intersection de la rue Hutchison

DESCRIPTION

boulevard Saint-Joseph
côté sud

sur la partie de ce boulevard comprise entre l'avenue Nelson et le prolongement imaginaire de la rue Hutchison : arrêt interdit en tout temps.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de cette zone d'interdiction d'immobilisation contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le nord de l'avenue Atlantic et le côté ouest de l'avenue Durocher à proximité de l'accès au service des Travaux publics sis au 600, avenue de la Gare-de-Triage

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:34

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le nord de l'avenue Atlantic et le côté ouest de l'avenue Durocher à proximité de l'accès au service des Travaux publics sis au 600, avenue de la Gare-de-Triage

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer en tout temps le dégagement de l'accès au service des Travaux publics, une demande a été déposée par la Directrice-adjointe de l'arrondissement à l'effet d'interdire le stationnement à proximité de cet accès situé entre la jonction des avenues Atlantic et Durocher.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 février 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé la recommandation suivante :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'interdire le stationnement sur le côté nord de l'avenue Atlantic ainsi que sur le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre l'accès au service des Travaux publics et la fin de la première courbe au sud.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Atlantic
 côté nord

stationnement prohibé en tout temps.

avenue Durocher
 côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue de la Gare-de-Triage et un point situé à une distance de 65 mètres vers le sud : stationnement prohibé en tout temps.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de ces deux zones de stationnement prohibé contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 26 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère de 15 minutes sur la partie du côté ouest de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne pour les parents d'élèves de l'école Guy-Drummond

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-03 10:50

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère de 15 minutes sur la partie du côté ouest de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne pour les parents d'élèves de l'école Guy-Drummond

CONTENU

CONTEXTE

Lors d'une rencontre tenue le 10 décembre 2019 à la Mairie d'arrondissement avec la Directrice de l'école Guy-Drummond, l'implantation une zone de débarcadère de 15 minutes sur l'avenue Stuart en façade du bâtiment de l'école a été suggérée.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 février 2020, les membres de ce Comité ont analysé la suggestion et ont énoncé la recommandation suivante :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'une zone de débarcadère sur l'avenue Stuart au nord de l'avenue Lajoie tout au long de l'école de 7h30 à 9h30 et de 15h à 18h du lundi au vendredi pour une durée maximale de 15 minutes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Stuart
côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Lajoie et un point situé à une distance de 30 mètres vers le nord : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h30 à 9h et de 15h à 18h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de cette zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1207397007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 23, avenue Prince-Philip; 756, avenue Rockland; 5300, avenue Durocher; 10, avenue Querbes; 772, avenue Antonine-Maillet; 32, avenue Roskilde, 440, avenue Champagneur; 36, avenue Hazelwood; - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances régulières du 22 janvier et 4 mars 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397007

Il est recommandé :

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

Pour le CCU du 22 janvier 2020 :

23, avenue Prince-Philip:

Avec la réserve suivante:

Installer un garde-corps en barrotins de fer forgé similaire à celui du 19, avenue Prince-Philip.

Pour le CCU du 4 mars 2020 :

756, avenue Rockland

5300, avenue Durocher

En retenant l'option suivante :

L'installation d'un film blanc et opalescent à l'intérieur du vitrage de la porte de garage.

10, avenue Querbes

Avec les réserves suivantes :

Les marches, fascias et soffites devront être en bois ;
L'ensemble des garde-corps devront être fer forgé noir.

772, avenue Antonine-Maillet

Avec les réserves suivantes :

En façade :

L'escalier en béton est acceptable, mais sans l'ajout de fausses pierres ;

À l'arrière :

Les ouvertures devront être mieux alignées verticalement ;
La fenêtre fixe sous la fenêtre à battants double à l'étage devra être retirée et l'ouverture colmatée ;
La fenêtre à double battants devra être remplacée par une fenêtre de type guillotine ;
Pour la terrasse, des garde-corps en barrotins de bois peint blanc ou de métal (aluminium soudé ou fer forgé) peint noir devront être installés ;
La porte coulissante du rez-de-chaussée devra être subdivisée en 3 panneaux.

Nonobstant la recommandation du CCU, le Conseil d'arrondissement accepte la porte coulissante à deux subdivisions

32, avenue Roskilde

Avec les réserves suivantes :

Les fenêtres en bandeau horizontal devraient être dans des teintes de blanc, ainsi que les fascias et soffite de la partie en briques beiges

Les garde-corps de la terrasse devraient être en barrotins de bois ou métalliques

440, avenue Champagneur

Avec les réserves suivantes :

Pour la porte du balcon en façade, l'option avec vitrage dans la partie supérieure uniquement est retenue ;
Un linteau de pierre devra être ajouté au-dessus de la nouvelle ouverture ;
La largeur de la porte au mur arrière ne devra pas excéder la largeur de la véranda ;
Les nouvelles ouvertures proposées devront être dans les tonalités de blancs.

36, avenue Hazelwood

Avec la réserve suivante :

Peindre le nouveau perron dans des teintes plus claires, tel un blanc, un beige ou un gris chaud.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:39

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 23, avenue Prince-Philip; 756, avenue Rockland; 5300, avenue Durocher; 10, avenue Querbes; 772, avenue Antonine-Maillet; 32, avenue Roskilde, 440, avenue Champagneur; 36, avenue Hazelwood; - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Tous les projets de ce sommaire décisionnel ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier et du 4 mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Séance du 22 janvier 2020

Relativement à l'immeuble situé au 23, avenue Prince-Philip

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1964, non classé au répertoire Bisson.

La demande vise l'installation de garde-corps sur les balcons arrière du rez-de-chaussée et de l'étage. Les garde-corps sont en aluminium beige et en panneaux vitrés.

Séance du 4 mars 2020

Relativement à l'immeuble situé au 756, avenue Rockland

Le projet vise une résidence unifamiliale construite en 1930, classée 3 au répertoire Bisson.

Le projet vise la reconstruction du perron, similaire à l'identique mais les marches sont élargies par rapport à l'existant. Le garde-corps est en barrotins de bois tournés. Le tout est en bois peint blanc, excepté pour les marches peintes en bleu.

Relativement à l'immeuble situé au 5300, avenue Durocher

Le bâtiment est une résidence construite en 1911, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise des modifications à un permis délivré en 2017 (3000660874-17) visant des travaux en façade.

Le permis autorisait entre autres le remplacement de la porte de garage par une porte blanche avec vitrage dans le tiers supérieur, ainsi que le remplacement de la fenêtre du sous-sol par une fenêtre en aluminium blanc.

La demande vise à régulariser les travaux effectués, soient le remplacement de la porte de garage par une porte double à battants en verre et d'une fenêtre à battant double par une fenêtre oscillo-battante, le tout en aluminium noir.

Lors de la séance du 4 décembre 2019, le CCU a demandé à revoir le projet avec les orientations suivantes :

- Le projet doit respecter intégralement les réserves émises dans la résolution CA17 160256

ou

- La porte de garage doit davantage laisser présager la fonction à laquelle elle permet d'accéder, en augmentant par exemple son opacité. Si cette option est retenue, le coloris des interventions (cadres, perron, balcon, escaliers) pourra être noir.

Le requérant propose deux options, soit d'appliquer un revêtement réfléchissant ou d'appliquer un film opalescent.

Relativement à l'immeuble situé au 10, avenue Querbes

Le bâtiment est un triplex construit en 1908 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement de l'escalier et du perron en façade par un perron en fibre de verre avec soffite en aluminium et escalier de forme courbée en aluminium soudé noir. Les garde-corps sont également en aluminium soudé noir.

Lors de la séance du 15 janvier 2020, le CCU a souhaité revoir le projet avec une démonstration que l'escalier ne pouvait pas être de forme droite. Le requérant a démontré par des plans qu'un escalier droit conforme atterri sur le domaine public.

Relativement à l'immeuble situé au 772, avenue Antonine-Maillet

Le projet vise une résidence unifamiliale construite en 1920, classée 3 au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement de portes et fenêtres, incluant la modification d'ouvertures. Le perron et les balcons arrière sont également modifiés. Un permis a été délivré le 24 octobre 2019 afin d'autoriser le remplacement de l'ensemble des fenêtres des façades latérales et avant, excepté pour trois fenêtres en blocs de verre.

Sur la façade, le perron et les marches sont remplacés par un perron et des marches en pierres de béton. Les garde-corps en pierre sont remplacés par des garde-corps en fer forgé.

Sur la façade latérale sud, une ouverture en blocs de verre est remplacée par une fenêtre.

Sur la façade latérale nord, deux ouvertures avec blocs de verre sont colmatées avec de la maçonnerie.

Sur la façade arrière, les balcons sont démantelés et remplacés à l'étage par un balcon situé plus près de la partie nord de la façade, et au rez-de-chaussée par une terrasse de la largeur de la façade, le tout en bois composite, avec garde-corps en verre trempé.

Au rez-de-chaussée, les ouvertures existantes sont colmatées et trois nouvelles ouvertures sont percées, afin d'accueillir respectivement une porte à battant vitrée, une fenêtre verticale fixe ainsi qu'une porte-patio vitrée de 2,7 mètres de largeur, le tout en aluminium blanc.

À l'étage, la fenêtre centrale est remplacée par une porte-patio de la même largeur et la porte existante est remplacée par une fenêtre à battants double surmontant une fenêtre fixe, le tout en aluminium blanc.

Finalement, le garage est peinturé en noir.

Relativement à l'immeuble situé au 32, avenue Roskilde

Le projet vise une résidence unifamiliale construite en 1911 et agrandie en 1952, classée 1 au répertoire Bisson.

Les interventions visent à peindre les fenêtres, solins et soffites de l'agrandissement de couleur noire. Les garde-corps du balcon sont remplacés par des garde-corps de verre. Une fenêtre sur la façade latérale à l'étage n'a pas été construite tel le permis délivré en 2018 ; l'ouverture étant plutôt emmurée.

Relativement à l'immeuble situé au 440, avenue Champagneur

Le projet vise une résidence unifamiliale jumelée construite en 1919, classée 3 Bisson.

Les interventions visent le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres du bâtiment, excepté la porte d'entrée, par des portes et fenêtres de modèles similaires mais de couleur noire. Les vitraux existants sont transférés dans les nouvelles fenêtres.

Deux options sont offertes pour la porte du balcon, soit une porte entièrement vitrée ou une porte avec panneau vitré dans la moitié supérieure.

Au rez-de-chaussée à l'arrière, la porte et les fenêtres sont retirées afin de créer une nouvelle ouverture plus grande, et d'y installer une porte française vitrée flanquée de deux panneaux fixes.

Relativement à l'immeuble situé au 36, avenue Hazelwood

Le projet vise une résidence unifamiliale construite en 1926, non classée au répertoire Bisson.

L'intervention consiste à reconstruire le perron et la marquise en bois similaire à ce qu'il était sur les plans d'origine. La marquise est moins détaillée que sur les plans. Le plancher est en bois composite. Le tout est de couleur noire.

JUSTIFICATION

Aux séances du 22 janvier et du 4 mars 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

CCU du 22 janvier :

Relativement à l'immeuble situé au 23, avenue Prince-Philip, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le garde-corps s'intègre peu au concept original de la maison ;

CONSIDÉRANT que le matériau de garde-corps est peu commun pour le style moderne ;

CONSIDÉRANT que le garde-corps du balcon d'origine semble être en barrotins métalliques ;

CONSIDÉRANT que le voisin à l'est (19, avenue Prince-Philip) a un garde-corps en fer forgé similaire à celui d'origine ;

CONSIDÉRANT que le voisin à l'ouest (27, avenue Prince-Philip) a un garde-corps en verre ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Installer un garde-corps en barrotins de fer forgé similaire à celui du 19, avenue Prince-Philip.

Le requérant s'oppose à la recommandation du CCU et souhaite installer un garde-corps tel que le projet déposé

CCU du 4 mars :

Relativement à l'immeuble situé au 756, avenue Rockland, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le projet permet d'améliorer l'intégration du perron grâce à l'utilisation du bois ainsi que des barrotins en bois tournés ;

CONSIDÉRANT que l'élargissement des marches est peu perceptible et s'intègre au voisinage ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 5300, avenue Durocher, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que la fenêtre et les couleurs et matériaux choisis s'intègrent au bâtiment et à l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la porte de garage ne s'intègre pas au bâtiment et ne reprend pas le concept original ;

CONSIDÉRANT que la porte de garage est peu perceptible de par sa localisation au bout de l'allée en contrebas ;

CONSIDÉRANT la proposition de matériau visant à opacifier la porte de garage ;

CONSIDÉRANT que le rez-de-chaussée du bâtiment a perdu ses caractéristiques d'origine ;

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

En retenant l'option suivante :

- L'installation d'un film blanc et opalescent à l'intérieur du vitrage de la porte de garage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Relativement à l'immeuble situé au 10, avenue Querbes, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT les exigences du CNB, qui font qu'il n'est pas possible de mettre un escalier droit ;

CONSIDÉRANT que l'escalier s'intègre au voisinage par la répétition d'un modèle existant ;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés ne sont pas équivalents aux matériaux du perron existant sur le bâtiment et dans le voisinage ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Les marches, fascias et soffites devront être en bois ;
- L'ensemble des garde-corps devront être fer forgé noir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 772, avenue Antonine-Maillet, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT la perte d'un élément caractéristique de la façade, soit les garde-corps en pierre, mais que le fer forgé sélectionné pour les nouveaux garde-corps s'intègre au bâtiment et au voisinage ;

CONSIDÉRANT que les ouvertures à l'arrière ne respectent pas le concept architectural d'origine ;

CONSIDÉRANT que la distribution et le type d'ouvertures au mur arrière ne respecte pas la composition architecturale du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du verre comme matériau de garde-corps ne s'intègre pas au bâtiment et à l'environnement ;

CONSIDÉRANT les efforts consentis dans la restauration des fenêtres du bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

En façade :

- L'escalier en béton est acceptable, mais sans l'ajout de fausses pierres ;

À l'arrière :

- Les ouvertures devront être mieux alignées verticalement ;
- La fenêtre fixe sous la fenêtre à battants double à l'étage devra être retirée et l'ouverture colmatée ;
- La fenêtre à double battants devra être remplacée par une fenêtre de type guillotine ;
- Pour la terrasse, des garde-corps en barrotins de bois peint blanc ou de métal (aluminium soudé ou fer forgé) peint noir devront être installés ;
- La porte coulissante du rez-de-chaussée devra être subdivisée en 3 panneaux.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le 25 mars 2020, le requérant s'est opposé par courriel à certaines réserves du CCU, notamment l'alignement vertical des ouvertures, le retrait de la fenêtre fixe sous la fenêtre à double battants proposée, la subdivision en 3 panneaux de la porte coulissante ainsi que l'utilisation de barrotins de bois ou métalliques comme matériau de garde-corps

Relativement à l'immeuble situé au 32, avenue Roskilde, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT la qualité remarquable de ce bâtiment classé 1 au répertoire Bisson ;

CONSIDÉRANT que la couleur noire devrait être réservée à l'intervention contemporaine autorisée en 2018 ;

CONSIDÉRANT que les couleurs claires des autres ouvertures reflètent le caractère original ;

CONSIDÉRANT que le verre est peu approprié comme matériau de garde-corps relativement à ce style architectural ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Les fenêtres en bandeau horizontal devraient être dans des teintes de blanc, ainsi que les fascias et soffite de la partie en briques beiges
- Les garde-corps de la terrasse devraient être en barrotins de bois ou métalliques

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le requérant s'oppose aux réserves du CCU et souhaite que son projet soit adopté tel quel.

Relativement à l'immeuble situé au 440, avenue Champgneur, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres reprennent les modèles existants et réintègrent les vitraux ;

CONSIDÉRANT que la couleur proposée ne respecte pas le concept d'origine du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle ouverture ne respecte pas le concept d'origine mais qu'elle n'est pas visible de la rue ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Pour la porte du balcon en façade, l'option avec vitrage dans la partie supérieure uniquement est retenue ;
- Un linteau de pierre devra être ajouté au-dessus de la nouvelle ouverture ;
- La largeur de la porte au mur arrière ne devra pas excéder la largeur de la véranda ;
- Les nouvelles ouvertures proposées devront être dans les tonalités de blancs.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 36, avenue Hazelwood, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le nouveau perron se rapproche de la composante d'origine, constituant une nette amélioration face à l'existant ;

CONSIDÉRANT que la couleur noire du perron ne respecte pas l'apparence typique de l'époque et qu'elle ne s'intègre pas à la série duquel il fait partie ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante :

- Peindre le nouveau perron dans des teintes plus claires, tel un blanc, un beige ou un gris chaud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Les dossiers ont fait l'objet des séances du CCU du 22 janvier et du 4 mars 2020.

Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation

attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-16

René GIRARD
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement adjoint



Dossier # : 1196695038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement relativement au *Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement (AO-480)* tenue les 16 et 17 mars 2020.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2020-04-02 21:40
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196695038**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 mars 2020, le Conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* (AO-480). Tel que prévu par la loi, ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter du territoire de l'arrondissement via une procédure d'enregistrement.

Le nombre de signatures requis afin qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 139. Le nombre de signatures reçu est de 0. Le nombre de signatures requis n'ayant pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

L'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) prévoit que le greffier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante. Le présent dossier vise donc le dépôt du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement tenue les 16 et 17 mars 2020.

Prochaines étapes

- Transmission du Règlement au MAMH pour approbation.
- Avis public suite à l'approbation du MAMH.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1196695038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour le réaménagement des infrastructures. Le montant visé comprend les trois années couvertes au PTI adopté en octobre 2019.

Plus particulièrement, ce programme vise le verdissement et la sécurisation de ruelles de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0394 - Dresser le budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ afin de permettre le réaménagement d'infrastructures, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement d'Outremont (programme 50021), plus particulièrement le verdissement et la sécurisation de ruelles de l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 5 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PTI et se ventile comme suit :

- 2020 : 200 000 \$
- 2021 : 200 000 \$
- 2022 : 200 000 \$

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 50021 - Programme de réaménagement des infrastructures - PTI 2020-2021-2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sous-projet 181131 - Verdissement et ruelles vertes

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public invitant les personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'enregistrement prévue par la loi.

Avis public suite à l'approbation du MAMH.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 3 février 2020

Adoption : 2 mars 2020

Avis public - Procédure d'enregistrement : date à déterminer en mars

Procédure d'enregistrement : date à déterminer

Approbation du MAMH requise suite à la procédure d'enregistrement.

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1196695036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PTI 2020-2021-2022

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement relativement au *Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain (AO-481)* tenue les 16 et 17 mars 2020.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2020-04-02 21:41
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196695036**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PTI 2020-2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 mars 2020, le Conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* (AO-481). Tel que prévu par la loi, ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter du territoire de l'arrondissement via une procédure d'enregistrement.

Le nombre de signatures requis afin qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 139. Le nombre de signatures reçu est de 0. Le nombre de signatures requis n'ayant pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

L'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) prévoit que le greffier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante. Le présent dossier vise donc le dépôt du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement tenue les 16 et 17 mars 2020.

Prochaines étapes

- Transmission du Règlement au MAMH pour approbation.
- Avis public suite à l'approbation du MAMH.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1196695036**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PTI 2020-2021-2022

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 483 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain. Le montant visé comprend les trois années couvertes au PTI adopté en octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0394 - Dresser le budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt global de 483 000 \$ afin de permettre l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement d'Outremont (programme 68115). Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 5 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PTI et se ventile comme suit :

- 2020 : 161 000 \$
- 2021 : 161 000 \$
- 2022 : 161 000 \$

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public invitant les personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'enregistrement prévue par la loi.

Avis public suite à l'approbation du MAMH.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 3 février 2020

Adoption : 2 mars 2020

Avis public - Procédure d'enregistrement : date à déterminer en mars

Procédure d'enregistrement : date à déterminer

Approbation du MAMH requise suite à la procédure d'enregistrement.

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-20

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1196695039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement relativement au *Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement* (AO-482) tenue les 16 et 17 mars 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:41

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196695039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 mars 2020, le Conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement (AO-482)*. Tel que prévu par la loi, ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter du territoire de l'arrondissement via une procédure d'enregistrement.

Le nombre de signatures requis afin qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 139. Le nombre de signatures reçu est de 0. Le nombre de signatures requis n'ayant pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

L'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) prévoit que le greffier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante. Le présent dossier vise donc le dépôt du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement tenue les 16 et 17 mars 2020.

Prochaines étapes

- Transmission du Règlement au MAMH pour approbation.
- Avis public suite à l'approbation du MAMH.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1196695039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 300 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour le développement technologique de l'arrondissement. Le montant visé comprend les trois années couvertes au PTI adopté en octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0394 - Dresser le budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt global de 300 000 \$ afin de permettre le développement technologique de l'arrondissement, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement d'Outremont (programme 68075). Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 5 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PTI et se ventile comme suit :

- 2020 : 100 000 \$
- 2021 : 100 000 \$
- 2022 : 100 000 \$

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 68075 - Programme de développement technologique et Ville intelligente - PTI
2020-2021-2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public invitant les personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'enregistrement prévue par la loi.

Avis public suite à l'approbation du MAMH.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 3 février 2020

Adoption : 2 mars 2020

Avis public - Procédure d'enregistrement : date à déterminer en mars

Procédure d'enregistrement : date à déterminer

Approbation du MAMH requise suite à la procédure d'enregistrement.

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1207397009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 29 février 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176.

DÉPÔT de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de février 2020 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats* (1176).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:42

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 29 février 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du règlement 1176 concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1er au 29 février 2020 inclusivement.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Division des permis et inspection de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune opération de communication n'est prévue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 6 avril 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement adjoint

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Jean-François MELOCHE
Directeur d'arrondissement adjoint



Dossier # : 1205069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 20 février 2020

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 20 février 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:43

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205069012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 20 février 2020

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 20 février 2020.

JUSTIFICATION

Dépôt du compte rendu pour information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. - Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069017

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt de la liste des emplacements des stations Bixi dans l'arrondissement d'Outremont - Année 2020

Dépôt de la liste des emplacements des stations Bixi dans l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:44

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des emplacements des stations Bixi dans l'arrondissement d'Outremont - Année 2020

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 février 2020, les membres de ce Comité ont vu la liste des emplacements des stations proposées par *Bixi Montréal* pour l'année 2020 et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que la liste les emplacements proposés par *Bixi Montréal* pour l'année 2020 soit déposée à la prochaine réunion du Conseil d'arrondissement ;
- que le coordonnateur à la planification de *Bixi Montréal* soit informé que des travaux sont prévus à la fin de l'été sur l'avenue Bloomfield au sud de l'avenue Van Horne ainsi qu'au métro Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt d'une liste énonçant les emplacements des stations Bixi dans l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020 annexée en pièces jointes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de ces stations Bixi contribuera à définir un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs tout en assurant une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement